

25^{ème} COURSE DU FORT DE PETITE-SYNTHÉ
SAMEDI 23 JUIN 2018

N° de dossard
 (réservé à l'administration)

Nom :
 Prénom : Homme Femme
 Nationalité : Année de naissance (obligatoire) :
 Adresse personnelle (obligatoire) :
 Code postal : Ville : Pays :
 Tél (obligatoire) : E-mail :
 Individuel Club / Association / Entreprise :
 N° de licence FFA **Écrire en lettres capitales SVP (prière d'écrire lisiblement)**

Courses [cochez votre course]

H	F	N°	départ	Catégories	Années	Distance
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	14 h à 16 h	Marche santé/ marche nordique	Épreuve non compétitive, sans classement, ouverte à tous	Libre
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6	16 h	Parcours "Éveil athlétique"	2009 à 2011	800 m
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5	16 h 15	Course Poussin(e)s	2007-2008	1 km
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4	16 h 30	Course "jeunes"	Benjamin(e)s (2005-2006) / Minimes (2003-2004)	2 km
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3	17 h	Course populaire	2000 et avant + Cadet(te)s (2001-2002)	5 km
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	18 h	Course des As	2000 et avant	10 km

Le droit d'inscription est fixé à **8 €**.

Gratuité des Éveil athlétique à Minimes. Pour la marche santé/marche nordique : **2 €**.
1 € par participant sera reversé à l'association ACCOLADE, soutenue par UniRun à cette occasion.

DOCUMENT OBLIGATOIRE :

- Je joins une **copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running**, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation, ou de **ma licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, également valable le jour de la course
- Je joins une **copie de ma licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**
- Je joins une **copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire
- Je joins mon **certificat médical** de non-contre indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **Course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie.

La présentation de la licence ou du certificat médical sur smartphone n'est pas valable.

Je soussigné(e), ainsi que mes ayants droit, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non-publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Signature Obligatoire

(Ou du représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer

- Les documents à renvoyer par courrier devront parvenir avant le **20 juin 2018** chez : **Mickaël CRETON**
 28 rue Copernic - 59180 Cappelle-la-Grande
- Chèque à l'ordre de : **UNIRUN 59**

Pour les clubs, associations et entreprises, vous trouverez sur www.challengedf.free.fr la page d'inscription collective pour chaque épreuve.

26^{ème} **CHALLENGE DES DUNES DE FLANDRE**



7^{ème} COURSE DU CHALLENGE DUNES DE FLANDRE 2018

PETITE-SYNTHÉ

SAMEDI 23 JUIN 2018

25^{ème} **course**

Course organisée au profit de l'association "Accolade, Parce que le cancer touche aussi les enfants"

du Fort de Petite-Synthe



Nouveauté 2018 : challenge entreprises

Partenaires officiels du challenge



26^{ème} CHALLENGE DES DUNES DE FLANDRE

Partenaires officiels du challenge



RÈGLEMENT DE LA COURSE

→ Les juniors devront courir la course populaire pour être classés au challenge 2018.
→ Le parcours 3 (poussins) n'est pas compétitif, « il n'y a pas de classement », mais le certificat médical est obligatoire.

ORGANISATION

L'association **UNIRUN 59** organise le **samedi 23 juin 2018** la 25^{ème} course du Fort de Petite-Synthe **dans le cadre du 26^{ème} Challenge Dunes de Flandre**.

Le parcours est composé de plusieurs boucles de 1 à 3 km essentiellement sur des allées gravillonnées (départ sur zone herbeuse).

ACTION SOLIDAIRE :

Cette année la course sera organisée au profit d'une **Association ACCOLADE** qui lutte contre le cancer des enfants et adolescents.

Une **marche santé** et **marche nordique** (sans classement) sera proposée, ouverte à tous afin d'attirer le plus large public possible en faveur de cette noble cause.

COURSES

L'épreuve est ouverte aux athlètes licencié(e)s et non licencié(e)s suivant le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

► Différentes épreuves proposées par Catégorie/années/distances :

N° départ	Catégories	Années	Distance
1	14 h à 16 h Marche santé/ marche nordique	Épreuve non compétitive, sans classement, ouverte à tous	Libre
6	16 h Parcours "Éveil athlétique"	2009 à 2011	800 m
5	16 h 15 Course Poussin(e)s	2007-2008	1 km
4	16 h 30 Course "jeunes"	Benjamin(e)s (2005-2006) Minimes (2003-2004)	2 km
3	17 h Course populaire	2000 et avant Cadet(te)s (2001-2002)	5 km
2	18 h Course des As	2000 et avant	10 km

RESPONSABILITÉ CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès des Assurances **Crédit Mutuel**.

Individuelle accidents : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les athlètes individuels sont couverts par l'organisateur auprès des Assurances **Crédit Mutuel Nord IARD S.A.**

INSCRIPTIONS

Les inscriptions par courrier devront parvenir chez : **Mickaël Creton** - 28 rue Copernic - 59180 Cappelle-la-Grande, chèques à l'ordre d'UNIRUN 59 **avant le 20 juin 2018**.

Ou par mail à : **unirun59@gmx.fr**

ATTENTION ! PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE L'ÉPREUVE.

→ Le droit d'inscription est fixé à **8 €** des cadets aux masters pour les 2 courses "adultes" (le 5 km et le 10 km).

→ **2 €** pour la marche santé/marche nordique.

→ **1 €** par participant sera reversé à l'association ACCOLADE soutenue par UniRun à cette occasion.

→ **Gratuité** des poussins aux minimas.

DOSSARDS

Il sera possible de retirer votre dossard sur place le **samedi 23 juin à partir de 10 h**.

Le dossard devra être tenu par quatre épingles et être **entièrement visible sous peine de non-classement**.

ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité et l'assistance médicale seront assumées par l'organisation.

VESTIAIRES

Vestiaires et douches seront mis à disposition des participants.

INFORMATIQUE

Un classement informatique sera effectué le jour de l'épreuve pour toutes les catégories et sera remis dans la mesure du possible à partir de 19 h 30 à chaque club. Les réclamations concernant les classements seront reçues dans la demi-heure qui suit. Après ce délai, elles seront nulles.

CLASSEMENT

Tout athlète participant à une épreuve pour laquelle il n'est pas inscrit ou tout athlète se présentant à l'arrivée sans dossard, ne sera pas classé.

Le classement se fera par **"puces" électroniques**. Pour être classé, celle-ci devra être fixée à la chaussure.

Challenge des établissements scolaires :

• Récompense offerte aux 3 établissements scolaires les plus représentés.

NOUVEAUTÉ 2018

Challenge des entreprises (2 classements) :

• **Le Trophée de la performance** : il sera remis à l'entreprise vainqueur (sera déclarée vainqueur, l'entreprise qui totalisera le moins de points par addition des places des 3 premiers représentants du 5 km et du 10 km, soit sur 6 représentants répartis sur les 2 courses adultes).

• **Le Trophée du nombre** : il récompensera l'entreprise ayant le plus grand nombre de coureurs à l'arrivée.

RÉCOMPENSES

• Parcours éveil et course poussin : médailles et lot à chaque enfant.

• "Lot souvenir" à chaque participant de la course populaire et de la course des As.

• Coupes/médailles et lots aux 3 premiers de chaque catégorie dans la course des AS et aux 3 premiers du classement scratch masculin et féminin dans la course populaire ainsi qu'aux 3 premiers cadets/cadettes.

• Les 3 établissements scolaires les plus représentés seront récompensés.

• Trophée de la performance pour l'entreprise la plus compétitive.

• Trophée de la participation pour l'entreprise la plus représentée.

Le tableau des récompenses sera affiché le jour de l'épreuve.

Les récompenses des catégories poussins à cadets se feront sur le podium des "Dunes de Flandres" après chaque course.

Pour les autres catégories, elles se feront lors de la réception à partir de 19 h 30 sur place (présence indispensable).

Marine Communication - Ne pas jeter sur la voie publique